



RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2006

Sommaire

Le Conseil d'administration	p.3
Rapport du Conseil d'administration	p.4
Rapport du Commissaire aux comptes	p.13
Compte de résultats	p.14
Bilan	p.16
Annexe aux comptes 2006	p.18
Résolutions soumises à l'Assemblée	p.39



Le Conseil d'administration (à partir du haut à gauche) : François Gallet de Saint-Aurin, Samuel Pees, Jean Douillard, Michel Ficheux, Françoise Maier, Gérard Marmasse, Pierre-Louis Galli, Jean Philippe, Jean-Marie Ancel, Gilles Dupin, Paul Tassel, Bernard Desrousseaux, Philippe Desage

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Capma & Capmi a vocation à conduire la Caisse dans l'intérêt de l'ensemble de ses sociétaires. Moteurs de la représentativité, les régions françaises participent au Conseil par la voix de leurs élus (est indiqué entre parenthèses le nom du groupement d'appartenance des administrateurs dont la candidature a été proposée par les régions).

Présidents Honoraires :

Jean Arvis
Alain Delaunoy
Michel Ficheux (Président de l'Unavie)

Président :

Paul Tassel

Vice-Présidents :

Jean-Marie Ancel (Meurthe et Moselle)
Jean Philippe (Charente et Charente Maritime)

Secrétaire :

Bernard Desrousseaux (Somme)

Administrateurs :

Marc Cherpin (Ardèche)
Jean Douillard (Loire Atlantique)
Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, représentée par M. Alain Leclair
François Gallet de Saint-Aurin (Martinique)
Pierre-Louis Galli (Provence - Var - Corse)
Françoise Maier
Gérard Marmasse (Indre)
Samuel Pees (Pays Basque - Béarn - Bigorre)
Philippe Desage (Administrateur élu par les salariés)

DIRECTION GÉNÉRALE

Gilles Dupin

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par notre Caisse au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats et de bilan arrêtés au 31 décembre 2006, et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Dans un contexte économique porteur, un environnement financier contrasté mais favorable, le développement de nos opérations, tout comme les performances de nos produits et la qualité des résultats que nous affichons constituent pour notre Caisse autant de sujets de satisfaction, comme peu d'exercices ont permis d'en connaître.

Une activité économique porteuse

Pour la quatrième année consécutive, l'économie mondiale a connu une expansion soutenue, qui s'établit à + 5,1% sur l'ensemble de l'année 2006, contre + 4,5% en 2005. L'ensemble des zones géographiques a participé à cette expansion.

Comme en 2005, les États-Unis demeurent le principal moteur de la croissance mondiale. Malgré le retournement du marché de l'immobilier résidentiel à partir du troisième trimestre, l'économie américaine a fait preuve d'une grande robustesse et continue de progresser à un rythme élevé. Ce phénomène s'explique par le dynamisme de la consommation des ménages, qui ont profité de la baisse du prix du pétrole et de la croissance des revenus réels, et par la croissance de l'investissement productif des entreprises. Dans cet environnement, le déficit commercial des États-Unis, toujours historiquement élevé, s'est légèrement stabilisé, les entreprises américaines tirant parti de l'amélioration de leur compétitivité et de la faiblesse du dollar vis-à-vis des autres grandes devises, à l'exception du yen.

L'expansion a également pris de l'ampleur en zone euro. L'amorce d'un retour à des créations d'emplois

a redonné du revenu aux ménages qui ont également vu leur pouvoir d'achat s'accélérer depuis la fin de l'été consécutivement à la décade des prix de l'énergie. Par ailleurs, les ménages allemands ont commencé à effectuer des achats par anticipation avant le relèvement de la TVA intervenu le 1er janvier dernier.



Paul Tassel

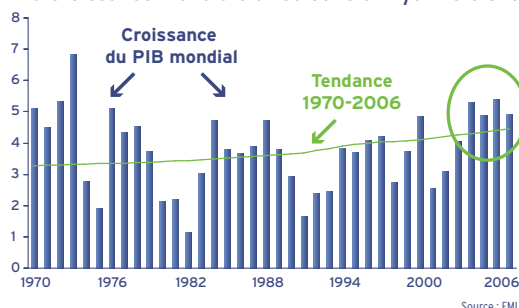
Cette belle performance de la zone euro est principalement liée au **dynamisme retrouvé de l'économie allemande**, qui a profité à la Belgique et aux Pays-Bas. Après plusieurs années de croissance faible, imputable au choc de la réunification, l'Allemagne est redevenue la locomotive de la zone euro. La consommation privée a rebondi, bénéficiant notamment de la réduction du chômage. Le taux d'utilisation des capacités de production atteint des niveaux records dans l'industrie manufacturière. Les entreprises allemandes, qui profitent à plein du dynamisme de la demande mondiale, affichent une forte progression de leurs marges. L'investissement dans la construction, en recul constant depuis 10 ans, s'est également redressé.

La France reste installée sur une tendance de **croissance molle**. Comme en 2005, la consommation interne constitue le principal facteur de soutien de l'activité. Les ménages ont continué à bénéficier de conditions de crédit attractives, au prix de la détérioration de leur situation financière. En revanche, affectées par l'affaiblissement de leur compétitivité, les entreprises françaises peinent à améliorer leurs marges, sans que pour autant l'investissement productif ne progresse fortement. Le déficit commercial s'est creusé, la demande interne étant absorbée de façon croissante par les importations.

Dans ce contexte, les pays d'Europe du Sud offrent un tableau contrasté. L'économie espagnole

reste toujours particulièrement **dynamique**, malgré les signes de ralentissement du marché de l'immobilier. **L'Italie**, par contre, **reste handicapée** depuis le passage à l'euro par un déficit structurel de compétitivité et par l'arrivée massive de concurrents des pays émergents sur le marché mondial.

La croissance mondiale a retrouvé un rythme élevé



La croissance est restée vigoureuse dans les pays émergents. **Le rythme effréné de la croissance chinoise** ne semble pas vouloir ralentir en dépit des mesures administratives et de durcissement des règles d'octroi du crédit prises par les autorités chinoises. **L'économie indienne** poursuit également sa **progression à un rythme impressionnant**. De façon traditionnelle, du côté de l'offre, le secteur des services est le principal soutien de la croissance indienne. Toutefois, on peut noter le rôle grandissant pris par l'industrie et particulièrement par le secteur manufacturier.

De nombreux pays émergents ont également bénéficié de la progression des cours du pétrole et de la hausse des prix des matières premières, métaux, produits agricoles ou produits alimentaires, poussés par une forte demande.

Un environnement financier contrasté mais favorable

Dans cet environnement de croissance soutenue et de hausse des prix des matières premières, les banques centrales des principaux pays avancés ont **durci leurs politiques monétaires** pour contenir la création de liquidités et les anticipations d'inflation. La Réserve fédérale américaine a poursuivi son cycle de resserrement des taux d'intérêt, jusqu'à ce que le marché de l'immobilier donne des signes tangibles de ralentissement. La Banque centrale européenne a continué de relever son taux directeur et la Banque du Japon a mis fin à sa politique de "taux zéro". Les politiques monétaires des banques centrales ont ainsi contribué à contrecarrer davantage, s'il en était besoin, les anticipations inflationnistes.

Les marchés obligataires ont connu une année contrastée. Au premier semestre, les taux longs se sont redressés en ligne avec la poursuite du dynamisme économique à l'échelle mondiale, le resserrement des politiques monétaires et la très forte progression du prix du pétrole poussant à la hausse les anticipations d'inflation. Au deuxième semestre, les taux longs sont repartis à la baisse, les inquiétudes sur l'impact du retournement du marché de l'immobilier aux États-Unis prenant le pas sur les anticipations d'inflation. À la date d'inventaire, les taux à dix ans servant de référence pour l'évaluation de nos engagements se trouvaient proches de 3,95%.

Malgré un parcours contrasté, les places boursières ont enregistré de très bonnes performances. Après un bon début d'année, marqué par un regain d'appétit pour les placements à risque, les marchés d'actions ont changé de cap dans le courant du mois de mai. La correction a été particulièrement vive sur les bourses des pays émergents,

qui avaient bénéficié de flux importants de capitaux depuis le début de l'année. Les marchés d'actions européens ont été également durement touchés, l'ensemble des places effaçant à la fin du mois de juin la totalité des gains constatés depuis le début de l'année.

À partir des mois d'été, les marchés d'actions

ont repris le chemin de la hausse, soutenus par la poursuite de la hausse des résultats des entreprises. De nouvelles inquiétudes ont toutefois commencé à apparaître au vu des chiffres du marché de l'immobilier américain, laissant présager un fléchissement de l'activité plus marqué que prévu. La réaction de la Réserve fédérale américaine (qui a effectué une pause dans son cycle de redressement des taux d'intérêt) et des annonces de résultats des entreprises, supérieurs aux anticipations, ont maintenu

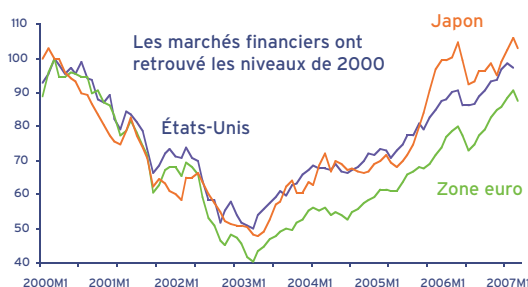


Emmanuel Sales
Financier de la Cité

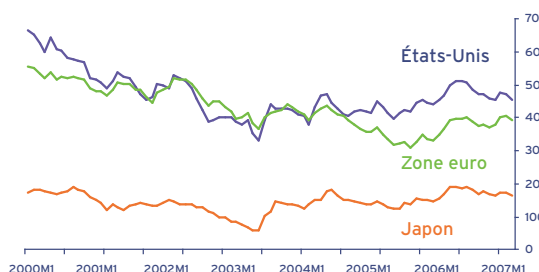
la confiance des investisseurs. Le dynamisme du marché des fusions et acquisitions, qui atteint des niveaux historiquement élevés, a également contribué au soutien des cours. Paradoxalement, la progression des indices durant les derniers mois de l'année est ainsi allée de pair avec une confirmation de la dégradation de

la conjoncture, les marchés financiers anticipant apparemment un ralentissement ordonné de l'activité américaine. Les bourses mondiales ont ainsi affiché à nouveau de très bonnes performances, notablement supérieures à leur tendance de long terme (+ 15,12% pour l'indice EuroStoxx 50 ; + 17,53% pour l'indice CAC 40 ; + 13,62% pour l'indice S&P 500).

Les actifs financiers se négocient à des prix élevés



Les taux des obligations restent faibles



Pour notre Caisse, en 2006, Mutualité rime à nouveau avec Efficacité

Dans ce contexte favorable à l'exercice de nos métiers, notre Caisse a enregistré de nombreux motifs de satisfaction.

En raison de **l'augmentation du chiffre d'affaires** souscrit tout d'abord.

Le marché français de l'assurance vie est resté bien orienté, puisqu'en moyenne le taux de croissance du chiffre d'affaires s'est élevé à 17%. Encore convient-il de noter que cette performance nationale a été flattée par les transferts massifs de PEL anciens auxquels les bancassureurs ont procédé du fait de l'alourdissement de la fiscalité qui leur est à présent applicable, et aux pratiques contestables de certains grands opérateurs qui ont comptabilisé dans leur chiffre d'affaires les contrats en euros transformés en contrats multi supports dans le cadre favorable des dispositions de la loi Breton.

Intervenant en appui des groupements associatifs départementaux, les collaborateurs de terrain de la **Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance** ont réalisé une **progression de près de 30% de la collecte**, avec un total proche de 208 millions d'euros, au-delà de l'objectif fixé en début d'année, qualifié d'ambitieux à l'époque, de 200 millions d'euros. Les cotisations encaissées ont progressé de 17,7% s'agissant des opérations en unités de compte, sur les supports immobiliers ou OPCVM d'actions principalement, tandis que le chiffre d'affaires progressait de 44,7% sur les fonds en euros, permettant d'inscrire la progression du chiffre d'affaires de l'épargne assurance vie à 36,8%, avec un total de 160.943 milliers d'euros. Dans le prolongement des tendances observées depuis 2002, la collecte nouvelle a, de nouveau, progressé de façon significative, de 44% sur l'ensemble de l'année.

En retraite, l'exercice 2006 a également permis d'enregistrer une belle **progression des encaissements sur les régimes en points, de 6,8% à 19.462** milliers d'euros. Ce niveau de chiffre d'affaires est le plus élevé observé sur la période récente. Il faut voir

là les effets positifs de la modification apportée au début d'année 2006 aux mécanismes de motivation des collaborateurs de terrain, qui prennent dorénavant en compte les rachats de points effectués par les sociétaires, et surtout donnent une priorité aux contrats comportant des engagements de cotisations plus élevés : de fait, si le nombre de nouveaux contrats souscrits s'inscrit en léger recul sur celui de 2005, le nombre de contrats de classe 2 et au-delà a pratiquement doublé par rapport à celui enregistré au cours de l'exercice 2005.

Ces succès d'ensemble tiennent sans aucun doute à la **qualité des produits** diffusés par la Caisse et aux performances qu'elles procurent à leurs Titulaires.

Le début de l'année 2006 a permis d'enregistrer de nombreux témoignages de reconnaissance pour Dynavie : Label d'Excellence Or confirmé par les Dossiers de l'Épargne, nouveau Trophée d'Argent du Revenu pour le fonds en euros, Trophée d'Or délivré par la même revue dans la catégorie des meilleurs

contrats d'assurance vie diversifiés comptant de 11 à 40 supports, nouvel Oscar délivré par Gestion de Fortune.

Surtout, le niveau exceptionnel des participations servies aux sociétaires au titre de 2005, a suscité l'intérêt d'une presse patrimoniale et professionnelle jusque-là peu sensible aux performances des produits

de la Caisse. La revue "Mieux vivre votre argent", l'une des références incontestées de cette profession, a délivré le **Premier prix** dans la catégorie des contrats multi supports à gestion profilée à Dynavie, dans le cadre du Grand Prix de l'Assurance vie qu'elle organise chaque année. Fait nouveau également,

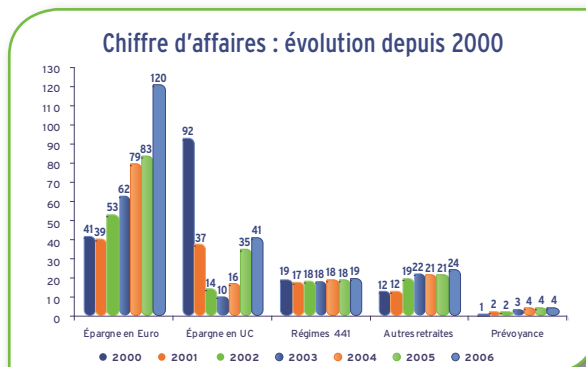
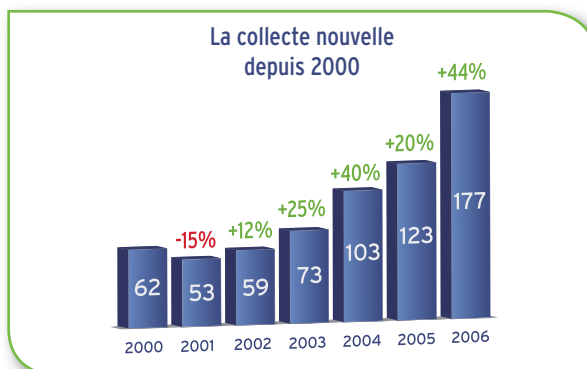
le Journal des Finances a décidé d'accorder une Palme d'Argent à Dynavie, et une Palme d'Or au PERP en points, Monceau Avenir Retraite.

Nous soulignons, dans le rapport de l'année passée, la fierté procurée par cet intérêt d'organes de presse comme Mieux Vivre Votre Argent ou le Journal des

Finances, s'intéressant pour la première fois dans l'histoire de notre Caisse à ses produits, consacrant ainsi la grande qualité du travail accompli par nos équipes depuis 1997, date à laquelle des travaux de refonte de la gamme des produits ont été amorcés.



Gilles Dupin



Les commentaires particulièrement élogieux diffusés à l'occasion de la publication de ces palmarès ont sans conteste contribué à favoriser la collecte, notamment auprès de sociétaires ou prospects qui ne connaissaient pas notre entreprise, et qui ont pris contact avec elle sur la foi des recommandations formulées par les journalistes. Il est clair également que la très haute tenue des performances annoncées au début de 2006 et concernant l'exercice 2005 a contribué au développement de nos opérations.

Enfin, la possibilité offerte aux titulaires des Carnets d'Épargne de transformer leurs contrats en multi-supports a conduit nombre d'entre eux, restés fidèles à notre société, témoignage de la bonne tenue de nos performances dans la durée, à effectuer de nouveaux versements pour tirer parti des caractéristiques favorables de ces anciens contrats : les sommes ainsi collectées ont représenté 15% de l'encaissement de l'exercice sur les produits d'épargne assurance vie.

Les premiers mois de 2007 ont, comme il est de tradition, été ponctués par l'annonce des différents taux de participation servis par les assureurs sur leurs différents contrats au titre de 2006.

Nos partenaires, La Française des Placements, la Financière de la Cité et Métropole Gestion, qui gèrent les principaux OPCVM accessibles grâce aux contrats multi supports Dynavie et Carnet Multi Épargne, ont à nouveau réalisé des performances remarquées, perceptibles en particulier dans les rendements servis sur les profils "Prudent", "Équilibre" ou "Dynamique".

Mais c'est surtout le taux annoncé sur le fonds en euros de Dynavie qui a le plus retenu l'attention, à 4,85% contre 4,90% en 2005, d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu dans un contexte de bas niveau des taux d'intérêt et malgré l'effet de dilution provoqué par l'afflux des souscriptions.

Ce taux ne doit rien à une pratique très répandue, inadmissible et malheureusement trop peu dénoncée, qui consiste à donner aux nouveaux contrats les produits générés par la gestion des anciens. À la Caisse, **chaque famille de contrats bénéficie de la rigueur d'une gestion can-**
tonnée, permettant

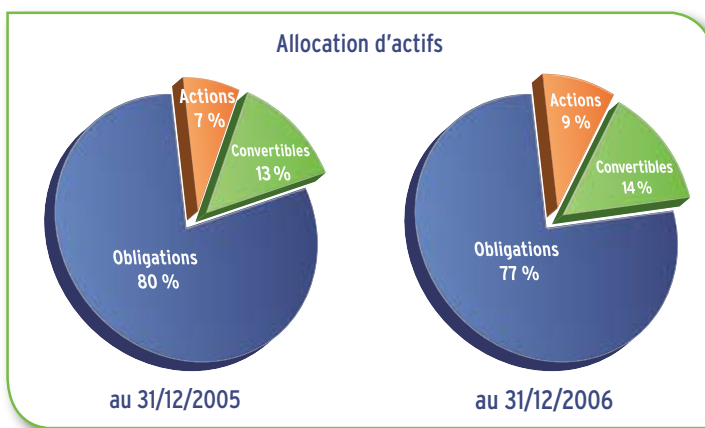
de lui allouer les produits financiers lui revenant. Ainsi, le fonds en euros des Carnets Multi Épargne, ouverts à la souscription de 1991 à 1997, affiche un rendement net de 4,75%, en léger recul lui aussi sur celui de 2005 en raison de l'afflux de versements.

Les titulaires de Carnets d'Épargne, accessibles de 1969 à 1991, bénéficieront jusqu'à la date anniversaire de leur versement en 2006 d'un taux de 4,60%, également en recul de 10 centimes sur celui offert au titre de 2005. Des performances qui, on a pu le constater, figurent aux premiers rangs des rendements des fonds en euros de 2006.

Ce taux ne provient pas non plus de réserves, latentes ou non, accumulées au cours des années passées et redistribuées cette année pour "doper" les performances. L'usage, conforme à l'éthique mutualiste, veut que les résultats comptabilisés une année soient distribués la même année. L'explication de la performance de Dynavie réside comme en 2005 dans l'**allocation d'actifs atypique** retenue pour gérer le fonds en euros. Cette gestion laisse en effet une place aux obligations convertibles, environ 14% à fin 2006 et aux actions, 9% à la même date, positions qui ont été renforcées dans le courant de l'année. Les performances enregistrées en 2006 sur ces classes d'actifs expliquent la bonne performance de Dynavie.

Cette grille d'allocations d'actifs présente-t-elle un risque excessif ? Assurément non, répondraient des observateurs, surtout au regard des excédents importants de marge de solvabilité dont dispose à présent la mutuelle. Pourtant, dans une structure autre que mutualiste, la nécessité de rémunérer sans défaillir l'actionnaire ne permet pas une prise de risque, aussi minime soit-elle, lorsqu'il s'agit de garantir la valeur du capital acquis, comme c'est le cas dans les fonds en euros. Dans une telle structure, la garantie en capital impose une gestion obligataire quasi totale, avec les rendements que

l'on connaît sur les marchés. Dans une mutuelle, les sociétaires sont à la fois les propriétaires indivis de leur société et ses clients : il n'y a pas de conflit d'intérêt à long terme entre eux, autorisant donc **une gestion peut être un peu plus risquée mais plus propice à la recherche de performances.**



Le niveau appréciable des participations ainsi servies aux sociétaires a, de nouveau, permis à Dynavie une **remarquable récolte de prix et de récompenses**. Le Label d'Excellence Or a été confirmé par les Dossiers de l'Épargne. Le Revenu a attribué pour la première fois un Trophée d'Or pour le fonds en euros et renouvelé son Trophée d'Or pour la gestion profilée du contrat. Un nouvel Oscar a été attribué par Gestion de Fortune à Dynavie. Dans les deux classements établis par Mieux Vivre Votre Argent, dans lesquels il est susceptible de figurer, le produit Dynavie a obtenu de brillantes quatrième et cinquième places. Enfin, Investir Magazine a, pour la première fois dans l'histoire de nos adhérents, gratifié Dynavie et son fonds en euros d'une Palme de Bronze. Le magazine Investissements Conseils, magazine des conseils en investissements, a classé ex-æquo les contrats Monceau Avenir Jeune et Dynavie sur la troisième marche du podium des contrats en euros. Enfin, le Journal des Finances a de nouveau gratifié Monceau Avenir Retraite d'une **Palme d'Or dans la catégorie des Plan d'épargne retraite populaires (Perp) en points**.

Il est clair qu'avec un tel palmarès la distribution des produits sera facilitée tout au long de l'année 2007, et les résultats de production des premiers mois de l'exercice paraissent très encourageants.

La Retraite... c'est notre affaire

Parce qu'ils correspondent à son cœur de métier historique, les régimes de retraite par capitalisation en points Occupent au sein de la mutuelle une place beaucoup plus importante que les contrats de rente chez la totalité des assureurs-vie.

Les régimes les plus récents, Fonréa pour les exploitants agricoles, Fonds Acti Retraite pour les autres catégories socioprofessionnelles, et Monceau Avenir Retraite, le Perp lancé en octobre 2004, tous conçus sur des bases techniques modernes, à partir des données biométriques et financières les plus récentes, affichent au terme de l'exercice des performances de qualité, permettant de conforter leurs réserves : **leurs taux de couverture s'étagent entre 110% et 128%** après revalorisation des prestations (cf. point 4.2.3 de l'an-

nexe aux comptes), en calculant la valeur actuelle des droits acquis par les adhérents (la Provision Mathématique Théorique) en appliquant les tables de mortalité les plus récentes, les tables TGH et TGF publiées par arrêté en 2006, alors que les Autorités de tutelle accordaient quinze années pour assurer une couverture à 100% sur la base de ces nouvelles tables. C'est dire que la rigueur de notre gestion a

permis **d'absorber cet effet tangible de l'allongement de la durée de la vie humaine** avec une très grande sérénité.

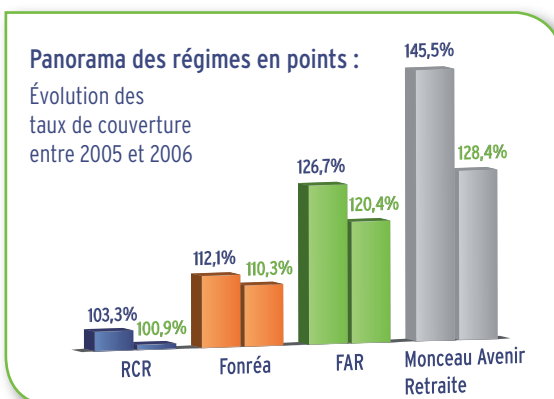
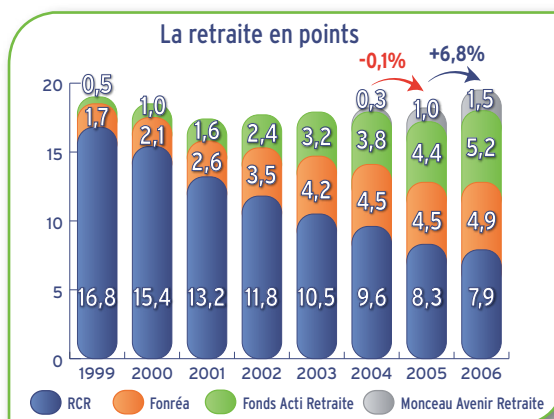
Enjeu majeur des dernières années, le Régime Collectif de Retraite a fait encore en 2006 l'objet de toutes les attentions. L'arrêté des comptes de l'exercice 2005 avait confirmé le retour à l'équilibre de ce régime, apprécié en utilisant les

normes de calcul applicables au plus tard en 2009, qui s'avèrent de fait déjà dépassées, la publication en 2006 des nouvelles tables de mortalité prospectives en témoigne. Il avait permis la reprise d'une politique de revalorisation de la valeur de service des rentes, très attendue des adhérents du régime.

Avec la volonté de ne pas accumuler de retard dans l'ajustement des engagements du régime pour tenir compte de ce phénomène d'allongement de la durée de la vie humaine dont on ne sait guère à quel rythme il se poursuivra, votre Conseil d'administration a tout mis en œuvre pour revaloriser la valeur de service du point de retraite, ce qui a été fait au 1er janvier 2007. Les évolutions des taux d'intérêt à long terme, franchissant à la hausse la barre des 4% au milieu du printemps avant de terminer l'année au niveau déjà évoqué, ont favorisé cette entreprise.

Des programmes adaptés d'extériorisation des plus-values sur les actifs détenus par le régime ont également été mis en œuvre. Surtout, répondant à de nouvelles demandes formulées par l'Autorité de Contrôle des Assurances, le Conseil d'administration, pour conforter les provisions du régime comme il s'y était engagé, décidait de **reprendre le solde de la réserve de capitalisation**

constitué dans le cadre de la gestion obligatoire du régime avant 1996, pour la partie qui n'avait pu être consommée par la réalisation de moins-values de cession (soit 17.170 milliers d'euros).



Ainsi, au 31 décembre 2006, le Régime Collectif de Retraite disposait de réserves à hauteur de 822 716 milliers d'euros, pour des engagements évalués à 815.215 milliers d'euros en utilisant, tout comme pour les régimes les plus récents, les dernières tables de mortalité prospectives TGH et TGF publiées par l'INSEE, conduisant à penser que d'autres décisions de revalorisation de la valeur du point suivront celles de 2006 et 2007, d'autant que les actifs du régime recelaient encore des plus-values latentes à hauteur de 33 566 milliers d'euros à la fin de 2006.

Mais la vigilance doit rester de mise, tant paraissent **nombreux les facteurs de risque**.

Le premier provient des incertitudes sur l'évolution des taux d'intérêt à long terme. Une gestion financière adaptée peut permettre d'en atténuer l'ampleur : l'indexation de fait qui caractérise les produits de placements immobiliers, qui représentent 30% des réserves du régime, tout comme la part laissée aux obligations à taux variable ou indexées contre l'inflation dans les portefeuilles obligataires, constituent une forme de protection contre une remontée des taux qui résulterait de poussées inflationnistes marquées.

Le second a trait aux évolutions biométriques susceptibles d'être observées. Aujourd'hui, plusieurs études ont confirmé l'absence d'écart de comportement de mortalité de la population adhérente au RCR au regard des tables utilisées pour l'inventaire. En revanche, les années qui viennent verront la mise en place progressive des rentes de réversion, avec une probable dérive en terme de mortalité des rentiers. Une telle évolution doit être anticipée dans le cadre d'une politique raisonnée de revalorisation des prestations.

Le troisième enfin paraît plus politique. Il concerne le remboursement par l'État de sa part dans les majorations légales de rentes viagères, dont bénéficient les sociétaires les plus anciens, parfois sous condition de ressources. Régulièrement, à l'époque des travaux préparatoires aux Lois de Finances, est agitée l'idée de la suppression de ce remboursement qui, au reste, intervient de plus en plus tardivement, pesant sur les ressources du régime. Cette suppression, même si elle pouvait avec succès être contestée devant les Tribunaux compétents, se traduirait dans l'immédiat par l'impossibilité de revaloriser les rentes pendant une période de l'ordre de 3 ans. Sanction inacceptable qui justifierait une mobilisation de ceux, nombreux, de nos élus qui exercent par ailleurs des mandats politiques électifs.

Les hommes, première richesse de l'entreprise

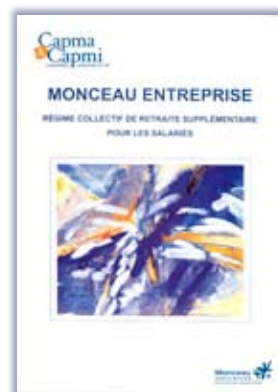
Préoccupation majeure des dernières années pour l'entreprise et des Gie de moyens sur lesquels elle s'appuie pour son activité, le recrutement et la gestion des ressources humaines ont à nouveau constitué une priorité. Dans ces domaines également, l'exercice 2006 doit être qualifié de satisfaisant.

Les efforts déployés pour **améliorer le recrutement** ont porté leurs fruits, et le nombre de collaborateurs chargés de mission sur le terrain, après plusieurs années de stagnation, voire de recul comme en 2005, a progressé de 73 à 82 personnes. Il s'agit là d'un résultat prometteur, mais qui reste insuffisant pour accompagner le développement des opérations souscrites par le groupement.

Toujours soucieux de rendre "le meilleur service au meilleur coût", la Caisse n'a cessé, tout au long de 2006, d'investir pour relever le niveau des connaissances des collaborateurs, les rendre aptes à répondre en permanence aux exigences croissantes des sociétaires. S'agissant en particulier de la **formation**, le cycle initial a été refondu, tant dans son contenu pédagogique que dans l'enchaînement des modules qui le composent. En outre, une priorité a également été donnée à la **formation continue**, tant dans les régions qu'à l'occasion des **Assises** de la **Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance**, qui se sont tenues en juin 2006 dans les locaux du Campus Monceau à Vendôme.

Dans la logique développée depuis le début de 1998, année marquée par une restructuration sensible de l'organisation de notre mutuelle sur le terrain, d'où proviennent ses succès d'aujourd'hui, une attention particulière a été portée au souci de faire participer les collaborateurs qui œuvrent pour notre Caisse aux performances d'ensemble de notre entreprise.

L'accord d'intéressement triennal, signé pour la première fois à effet du 1^{er} janvier 1998, régulièrement reconduit et amélioré depuis, a conduit, grâce à l'excellent niveau des excédents combinés affiché par Monceau Assurances, auxquels notre entreprise a contribué, à verser aux collaborateurs en juillet 2006 un



intéressement qui a représenté près de trois mois de salaire, abondamment compris lorsque les fonds correspondants sont versés sur le Plan d'Épargne de l'Entreprise. Le renouvellement de cet accord, effectué en bonne intelligence avec les partenaires sociaux et leurs représentants, a conduit à majorer de 50%, toute chose égale par ailleurs, l'assiette de l'intéressement qui sera versé au titre des exercices 2006, 2007 et 2008.

Dans le même esprit, au 1^{er} janvier 2006, le régime de retraite complémentaire du personnel a été amélioré, la participation de l'employeur aux cotisations de retraite étant augmentée de 1% de la masse salariale. Le niveau de protection ainsi donné à nos collaborateurs se trouve à présent proche des maxima déductibles au regard des réglementations fiscales et sociales applicables, situation que peu d'entreprises de notre secteur professionnel peuvent afficher.

Enfin, l'entreprise a en outre appliqué une disposition exceptionnelle permettant d'accorder en franchise fiscale et sociale un **super-bonus** aux salariés en versant à chacun une somme de **1 000 euros, le maximum** déductible prévu par la réglementation applicable en l'espèce. Cette disposition a été peu utilisée dans le secteur de l'assurance. Sa mise en œuvre témoigne de la considération portée aux salariés aux revenus les plus modestes.

Cette **politique de rémunération différée**, les efforts importants consentis pour la **formation**, indispensables pour que nos collaborateurs puissent exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles et en tirer les plus grandes **satisfactions**, illustrent l'importance accordée par l'entreprise à ce capital que représente ses ressources humaines, **dans le droit fil des engagements pris en 1997**, lors de la négociation avec des partenaires sociaux particulièrement responsables du plan de réorganisation de notre entreprise et de sa difficile composante sociale.

Des pratiques de bonne gouvernance affirmées

Riche en événements marquant la vie des collaborateurs de l'entreprise, l'année le fut également s'agissant de ses élus.

La préparation dans les régions de l'Assemblée générale de juin 2006 avait permis à de nombreux délégués d'exprimer leur souci d'une **correcte représentation** au sein du Conseil national des particularismes régionaux, et leur attachement à un processus régional de désignation des candidats à des mandats nationaux, préférable aux mécanismes

de cooptation qui avec le temps avaient fini par s'instaurer, conduisant à éloigner progressivement les élus nationaux des préoccupations des groupements départementaux.

L'organisation d'un scrutin permettant de renouveler l'intégralité du Conseil d'administration a fourni un exemple concret de bon gouvernement d'entreprise, comme peu d'institutions peuvent en revendiquer.

Chaque région, après des débats parfois conclus par un vote, a pu proposer un candidat. Aux neuf candidatures ainsi identifiées, fortes d'une **incontestable légitimité régionale**, ont pu se joindre toutes les candidatures libres qui ont souhaité se déclarer.

Mettant à profit les modifications statutaires intervenues en 2005, une personne morale a fait acte de candidature dans ce cadre, annonçant sa volonté de se faire représenter par une personnalité reconnue de la place financière de Paris, dans la logique appréciée des pouvoirs publics de favoriser l'accès dans les Conseils à des **personnalités**

qualifiées, terme davantage adapté aux institutions mutualistes que la notion « d'administrateurs indépendants » qui en mutualité ne présente guère de sens.

Le Conseil d'administration ainsi élu s'est immédiatement attelé à la rédaction d'une **Charte de l'Administrateur valant règlement intérieur du conseil d'administration**, inspirée des travaux sur ce thème mené sous l'impulsion du Conseil d'administration de Monceau Assurances. Un corps de règles de bon gouvernement d'entreprise était dans ce cadre défini, portant sur différents aspects de la vie du Conseil d'administration, les droits et devoirs de l'administrateur, permettant en particulier de conférer un caractère formel au processus électif mis en œuvre à l'occasion de l'assemblée de juin 2006.

Des administrateurs étaient désignés pour participer aux travaux des Comités transverses créés par l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances, le Comité d'Orientations Financières et le comité « Développer la mutualité », qui a reçu pour mission de définir des processus de recrutement d'administrateurs, d'identifier ceux qui pourraient accéder à des mandats nationaux et d'organiser leurs formations à l'exercice de leurs mandats. Dans cet esprit, étaient conçus des modules de formation à la lecture des comptes des entreprises d'assurance sur la vie et à la gamme des produits diffusés par la Caisse d'une part, de sensibilisation à l'organisation du groupe Monceau Assurances et aux différents flux financiers qui lient ses adhérents d'autre part. Ces formations ont été dispensées entre les mois de septembre 2006 et mars 2007 à tous les administrateurs en fonction.



Utiliser les excédents dégagés par la gestion en respectant l'éthique mutualiste

Très satisfaisant au plan des performances comme de l'activité déployée par votre Caisse, l'exercice 2006 aura été également remarquable par le niveau des excédents enregistrés, consolidés à un niveau élevé malgré les excellents taux de participation servis sur les différents contrats en euros. Favorisés par les revenus financiers générés au cours de l'exercice, et une très bonne maîtrise des frais généraux, les excédents dégagés par la gestion générale ont permis au Conseil d'administration de prendre des décisions importantes, dans le respect de l'équité et des valeurs mutualistes qui animent ses travaux, visant à :

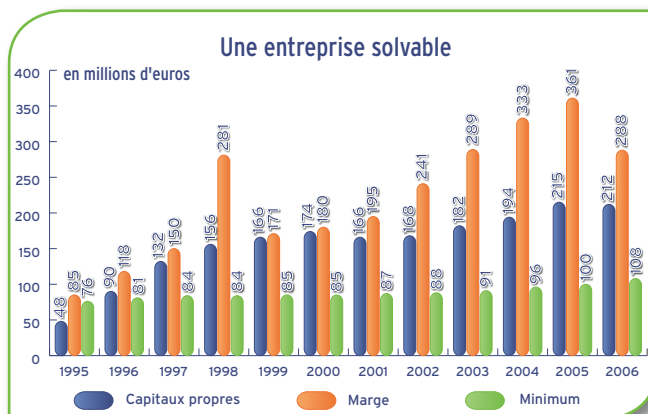
- augmenter les participations aux excédents versées aux sociétaires titulaires des Carnets d'Épargne diffusés jusqu'en 1991, pour un total de 2.809 milliers d'euros, dont 1.404 milliers d'euros ont été supportés par notre réassureur mutualiste ;
- conforter la Provision Technique Spéciale du Régime Collectif de Retraite pour afficher un taux de couverture de 100% du régime sur la base des tables de mortalité TGH et TGF, en reprenant comme il vient d'être dit la réserve de capitalisation constituée avant 1996 dans le cadre de la gestion du portefeuille obligataire du régime, amputant d'autant les fonds propres de la Caisse ;
- évaluer la totalité des provisions mathématiques des rentes individuelles en utilisant les mêmes tables, opération qui a représenté une charge exceptionnelle de 11.273 milliers d'euros, différence entre la valeur des provisions évaluées avec la table TPG93 d'une part, les tables TGF05 et TGH05 d'autre part ;
- constituer pour la première fois, afin de satisfaire une demande ancienne du Service du Contrôle restée sans réponse jusqu'à présent, une **provision globale de gestion** pour les Carnets Immobiliers et Carnets de Prévoyance diffusée jusqu'en 1991, à hauteur de **2.199 milliers d'euros**. Consi-

dérés jusque-là à l'intérieur d'une catégorie homogène de contrats plus vaste, ces produits ne devaient pas donner lieu à la constitution d'une telle provision.

Ces différents éléments enregistrés, le compte de résultat se solde par un **excédent avant impôts de 16.834 milliers d'euros**, en légère régression par rapport à celui de 2005, de 18.923 milliers d'euros, qui se situait lui-même pratiquement au double du niveau de celui affiché au terme de l'exercice 2004. Un tel niveau de résultat reste tout de même exceptionnel. La Caisse ayant épuisé la totalité de ses reports fiscaux déficitaires, elle doit acquitter un impôt sur le revenu de 3.895 milliers d'euros, ramenant le résultat après impôts à 12.939 milliers d'euros.

Remarque doit être faite que le contentieux fiscal, dont nous vous rendons compte chaque année dans l'annexe, est toujours pendant devant le Tribunal administratif. Sa conclusion en faveur de notre entreprise, hypothèse la plus probable, se traduira par la constatation de nouveaux déficits fiscaux reportables, permettant de réclamer la restitution de l'impôt ainsi payé. Pour autant, celui-ci reste enregistré dans les charges de l'exercice.

Une solvabilité confortée à un niveau élevé



Si vous acceptez la proposition de votre Conseil d'administration d'affectation de l'excédent de l'exercice, les fonds propres comptables de notre Caisse totalisent 211.651 milliers d'euros, contre 214.708 milliers d'euros au 31 décembre 2005. Cette légère diminution des fonds propres, malgré le niveau des résultats affichés, résulte de la reprise effec-

tectuée sur la réserve de capitalisation constituée avant 1996 dans le cadre de la gestion obligataire du régime collectif de retraite.

S'y ajoutent les plus-values latentes sur l'ensemble des actifs détenus en portefeuille, soit 76.261 milliers d'euros, contre 146.338 milliers d'euros au 31 décembre 2005. Les plus-values latentes obligataires à la fin de décembre 2005, soit 101.982 milliers d'euros,

dont nous soulignons qu'elles étaient très sensibles à l'évolution des taux d'intérêt, ont pratiquement disparu au 31 décembre 2006 (elles s'élèvent à 1.221 milliers d'euros) soulignant, s'il en était besoin, la fragilité d'un tel élément de solvabilité.

La marge de solvabilité ainsi constituée par notre Caisse s'élève à 287.911 milliers d'euros, compte non tenu des provisions présentant un caractère de réserve, soit approximativement 2,6 fois le montant minimal requis par les normes européennes, évalué à 108.209 milliers d'euros. Hors plus-values latentes, le ratio de couverture de la marge de solvabilité s'élèverait à pratiquement deux fois, ce qui reste un ratio très supérieur à la moyenne affichée par notre profession. Sans intégrer les effets de la réassurance que les normes européennes permettent de prendre en compte, ces ratios s'établiraient respectivement à 2,4 et 1,8 fois.

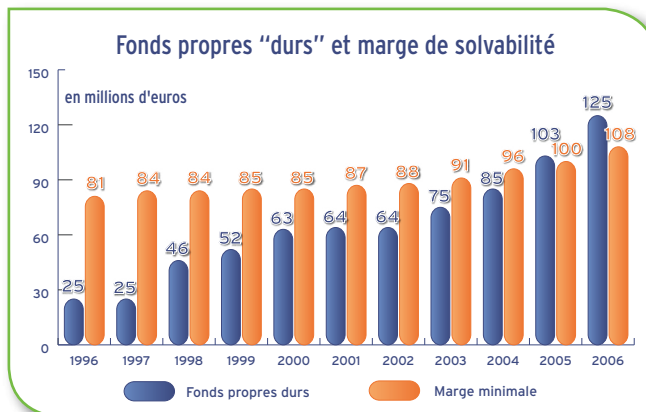
En outre, l'état réglementaire de couverture des engagements réglementés fait lui aussi ressortir un excédent proche de 115 millions d'euros. La qualité de la structure de bilan de notre Institution n'en paraît que mieux établie.

Une surface financière solide, un succès confirmé dans la gestion et le pilotage de son principal régime de retraite, celui né en 1955, une capacité affirmée à dégager des excédents qui profitent aux sociétaires, un potentiel de développement démontré, des pratiques de bonne gouvernance renforcées, tels auront été les principaux acquis de cet exercice 2006.

Dans les résultats de ces dernières années, dans la qualité des équipes aujourd'hui en place et les compétences qu'elles réunissent, dans la vigueur de sa

vie associative et l'implication de ses élus, notre Institution trouvera les forces nécessaires pour construire ses succès de demain, apporter à ses sociétaires, aux exigences croissantes, le service de qualité qu'ils attendent. Construire cet avenir en partenariat avec une Institution d'essence mutualiste, partageant ses valeurs et son éthique, respectueuse des prérogatives de ses élus ? Assurément, et notre Caisse participe activement aux réflexions menées dans ce domaine par l'ensemble du groupe auquel elle appartient. Mais si notre souci de bon gestionnaire est d'atteindre une taille critique plus crédible, nécessaire à la pérennité de l'œuvre entreprise voici plus de 50 ans, et à l'optimisation du rendement du pa-

trimoine de nos sociétaires, il n'y a pas pour autant nécessité de déterminer notre choix dans l'urgence et la précipitation.



Les résolutions

Après la lecture des différents rapports du Commissaire aux Comptes, vous serez amenés à vous prononcer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

En particulier, il vous est proposé de revaloriser certaines rentes en service et les garanties des contrats Mixte, Vie Entière et Carnet Individuel d'Épargne. Il est également proposé de revaloriser l'indemnité de temps passé versée aux administrateurs, pour tenir compte de l'assujettissement des dites indemnités aux charges sociales.

Nous vous demandons d'adopter les résolutions correspondantes.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les élus des groupements associatifs, leurs présidents, et envers nos sociétaires, pour leur implication, leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier le Directeur général, ses collaborateurs et les membres du personnel des Gie du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service de nos sociétaires, et dans l'intérêt de notre Institution. C'est à leur implication que nous devons la qualité du bilan de notre activité pour 2006. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle Capma & Capmi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et par conséquent à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société, au regard notamment de son expérience et de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 6 juin 2007

Le Commissaire aux comptes

Mazars & Guérard



Gilles Magnan

Compte de résultat au 31 décembre 2006

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2005
1 Primes	+	207 707	368	207 338	160 383
2 Produits des placements		241 768	-	241 768	205 167
2a Revenus des placements	+	124 772	-	124 772	121 580
2b Autres produits des placements	+	16 276	-	16 276	9 705
2c Profits provenant de la réalisation des placements	+	100 720	-	100 720	73 882
3 Ajustement ACAV (plus-values)	+	50 372	-	50 372	52 533
4 Autres produits techniques	+	6 969	-	6 969	7 203
5 Charges des sinistres		-153 341	-90 431	-62 910	-86 777
5a Prestations et frais payés	-	-153 393	-90 431	-62 962	-86 718
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	52	-	52	-59
6 Charges des provisions		-115 832	39 377	-155 208	-44 784
6a Provisions d'assurance vie	+/-	-39 445	39 377	-78 822	21 764
6b Provisions sur contrats en unités de compte	+/-	-76 386	-	-76 386	-66 561
6c Autres provisions techniques	+/-	-	-	-	13
7 Participation aux résultats	-	-157 535	26 320	-183 856	-214 032
8 Frais d'acquisition et d'administration :		-11 834	-1 005	-10 829	-8 966
8a Frais d'acquisition	-	-10 757	-	-10 757	-10 317
8b Frais d'administration	-	-1 078	-	-1 078	-906
8c Commissions reçues des réassureurs	+	-	-1 005	1 005	2 256
9 Charges de placements		-72 869	-	-72 869	-49 953
9a Frais internes et externes de gestion des placements et int.	-	-29 583	-	-29 583	-29 270
9b Autres charges des placements	-	-7 437	-	-7 437	-9 962
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	-	-35 848	-	-35 848	-10 722
10 Ajustement ACAV (moins values)	-	-206	-	-206	-12
11 Autres charges techniques	-	-2 507	-	-2 507	-1 915
12 Produits des placements transférés	-	-6 347	-	-6 347	-5 752
Résultat technique vie		-13 657	-25 371	11 714	13 095

Opérations	Opérations
2006	2005

1 Résultat technique vie		11 714	13 095
3 Produits des placements		-	-
3a Revenu des placements	+	-	-
3b Autres produits des placements	+	-	-
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	-	-
4 Produits des placements alloués	+	6 347	5 752
5 Charges des placements		-	-
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-	-
5b Autres charges des placements	-	-	-
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-
6 Produits des placements transférés	+	-	-
7 Autres produits non techniques	+	58	54
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		187	972
9a Produits exceptionnels	+	371	1 100
9b Charges exceptionnelles	-	-183	-128
10 Participation des salariés	-	-1 473	-950
11 Impôt sur les bénéfices	-	-3 895	-30
12 Résultat de l'exercice		12 939	18 893

Bilan au 31 décembre 2006

1 ACTIF

	2006	2005
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	3 042 907	2 868 120
3a Terrains et constructions	318 726	335 828
3b Placements dans des entreprises liées	29 455	33 088
3c Autres placements	2 694 726	2 499 204
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	555 804	479 417
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	541 716	582 125
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	531 230	570 607
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	10 486	11 518
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	23 014	9 087
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	421	582
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	421	582
6b Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
6c Autres créances :	22 593	8 505
6ca Personnel	-	-
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 010	7 142
6cc Débiteurs divers	15 583	1 362
7 Autres actifs	21 873	9 365
7a Actifs corporels d'exploitation	657	432
7b Comptes courants et caisse	21 216	8 933
8 Comptes de régularisation - Actif	49 398	50 355
8a Intérêts et loyers acquis non échus	43 137	44 399
8b Frais d'acquisition reportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	6 261	5 956
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	4 234 711	3 998 468

1 Capitaux propres :	211 650	214 708
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	15 000	15 000
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	177 365	176 333
1e Report à nouveau	6 347	4 482
1f Résultat de l'exercice	12 939	18 893
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes :	2 871 125	2 678 997
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
3b Provisions d'assurances vie	2 852 029	2 658 464
3c Provisions pour sinistres vie	8	61
3d Provision pour sinistres non vie	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	19 088	20 472
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	555 804	479 417
5 Provisions pour risques et charges	796	766
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	541 587	581 988
7 Autres dettes :	24 122	4 679
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 407	692
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 248	694
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	20 468	3 293
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	-	-
7ec Personnel	47	-
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	4 553	506
7ee Créanciers divers	15 869	2 787
8 Comptes de régularisation - Passif	29 626	37 913
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	4 234 711	3 998 468

Annexe aux comptes 2006

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport du Conseil d'administration expose les principales réalisations de l'exercice, et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat.

En résumé, cet exercice se caractérise par :

- Un développement important du chiffre d'affaires, en progression de près de 30%, remarque étant faite qu'à l'inverse des pratiques contestables adoptées par plusieurs opérateurs, les opérations de transformation des contrats mono support en euros en contrats multi supports ne viennent pas alimenter le chiffre d'affaires. La collecte nouvelle, mesurée par le chiffre d'affaires hors cotisations sur les régimes de retraite en points, progresse de 44% ;
- Des performances de qualité servies à l'ensemble des produits de type épargne assurance vie. En particulier, sur les fonds en euros, le taux de participation a été fixé à 4,60% pour les Carnets d'Épargne souscrits de 1969 à 1991 (taux servis de date anniversaire à date anniversaire), à 4,75% sur les Carnets Multi Épargne, accessibles de 1991 à 1997, et 4,85% sur les contrats Dynavie, diffusés depuis 1997 ;
- La poursuite de la politique de revalorisation de la valeur de service de la rente du Régime Collectif de Retraite, de 0,5% au 1^{er} janvier 2007. Malgré cet effort, le taux de couverture du régime, évalué en appliquant les tables de mortalité les plus récentes, TGH 05 et TGF 05, est supérieur à 100%. Ce résultat a pu être affiché notamment grâce à une reprise de la réserve de capitalisation constituée dans le cadre de la gestion obligataire du régime avant 1996, pour son solde de 17.170 milliers d'euros ;
- L'utilisation des excédents dégagés par la gestion générale pour constituer les provisions mathématiques individuelles de rentes en appliquant ces mêmes tables TGH et TGF 2005, que la réglementation aurait imposé d'utiliser à l'inventaire 2007, avec la possibilité d'étaler la charge correspondante sur 15 années. Cette application anticipée des tables de mortalité prévue par le décret d'août 2006 s'est traduite par une charge technique non-récurrente pesant sur les comptes de l'exercice à hauteur de 11.273 milliers d'euros ;
- La constitution, pour la première fois, à la demande du Service du Contrôle, d'une provision globale de gestion pour les Carnets Immobiliers et Carnets de Prévoyance diffusés jusqu'en 1991, à hauteur de 2.199 milliers d'euros. Considérés jusque-là à l'intérieur d'une catégorie homogène de contrats plus vaste, ces produits ne devaient pas donner lieu à la constitution d'une telle provision ;
- Un résultat comptable de 12.939 milliers d'euros ;
- Une marge de solvabilité confortée à un niveau élevé, de 287.911 milliers d'euros, en incluant les plus-values latentes à 76.261 milliers d'euros, portant dans leur quasi-totalité sur les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances, la hausse des taux d'intérêt à long terme ayant conduit à la disparition des plus-values latentes obligataires constituant les trois quarts des plus-values latentes globales de 146.338 milliers d'euros apparaissant à l'inventaire précédent.

Il convient en outre de revenir sur les litiges fiscaux en cours, dont cette annexe rend compte chaque année. La Caisse et les deux sociétés civiles immobilières qu'elle contrôle pratiquement à 100%, et qui sont dotées de la transparence fiscale, ont fait l'objet de contrôles portant sur les exercices 1995 à 1998. En 2000, l'Administration a notifié un nouveau redressement, mis en recouvrement fin 2002 pour un montant de 3.574 milliers d'euros. La Caisse a contesté cette demande de l'Administration, n'a pas réglé le montant correspondant, et une police d'assurance caution a été souscrite pour fournir les garanties

exigibles en pareille circonstance. Aucune provision n'a été constituée pour couvrir le risque de paiement de l'impôt réclamé. Au cours de la procédure contentieuse, les Services fiscaux ont admis en partie le bien fondé de la position prise par la Caisse, et un dégrèvement de 1.285 milliers d'euros a déjà été prononcé. L'affaire est toujours pendante devant le Tribunal administratif, mais la jurisprudence récente valide les arguments développés par la société pour sa défense sur le contentieux résiduel, laissant bien augurer de la suite de la procédure. Sa conclusion favorable à la société redonnerait en outre sa validité à un montant de déficits fiscaux reportables qui permettrait de réclamer la restitution de l'impôt payé au titre de 2006, qui reste enregistré en charge et n'a pas été inscrit à l'actif du bilan. Par ailleurs, l'Administration fiscale a commencé dans le courant de 2006 un contrôle des opérations des exercices 2004 et 2005. Les conclusions du vérificateur ne sont pas connues à ce stade de ses travaux.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2006 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes. Les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;

- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins au cours de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à 80% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3% .

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour chacun des régimes de retraite en points gérés par la Caisse, sans que les moins values latentes globales constatées dans un régime puissent être compensées par des plus values latentes globales existant éventuellement dans les autres régimes ou la gestion générale.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points ou du PERP, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une

dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation ou les notes techniques établies pour chaque produit. S'agissant des régimes de retraite en points régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (P.T.S.) du Régime. A l'inventaire, on vérifie que cette P.T.S. est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêté des comptes. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS et la PMT, doit être supérieur à 100 %.

Acceptations en réassurance

Elles sont enregistrées à partir des informations transmises par les cédantes.

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux Propres à Capma & Capmi ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère Capma & Capmi.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versées aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Assurances est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de renoncer à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant desdites conventions.

En conséquence, si, à la date d'arrêté des comptes, la mutuelle associée a pris la décision de résilier sa convention de réassurance d'adhésion, les dettes éventuellement exigibles au titre des conventions sont inscrites au passif du bilan. Dans l'hypothèse inverse, il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Capma & Capmi à la MCR et/ou Monceau Assurances en cas de résiliation, puisque ces conventions ne sont pas résiliées, et qu'il est fait application du principe général de "continuité de l'exploitation".

Si la société Capma & Capmi avait résilié à la date du 31 décembre 2006 les conventions d'association qui la lient à Monceau Assurances et à la MCR, elle aurait eu à régler un montant de 10.519 k€ à Monceau Assurances.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	336 527	18 530	36 331	318 726
Versements restant à effectuer	-699	699	-	-
Sous-total	335 828	19 229	36 331	318 726
TOTAL BRUT	335 828	19 229	36 331	318 726

Montants des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	336 527	318 726
Versements restant à effectuer	-699	-
Sous-total	335 828	318 726
TOTAL NET	335 828	318 726

Sont enregistrées en "Acquisition" les affectations de parts de SCI servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Mettant partiellement à profit l'option de rachat consentie en sa faveur à l'occasion de l'acquisition en 2005 d'une participation de 40% dans Monceau Retraite & Épargne, société d'assurance sur la vie à directoire et conseil de surveillance, entreprise régie par le Code des assurances, la société Monceau Investissements Mobiliers s'est porté acquéreur d'une participation de 10% dans la même société, au prix déterminé par l'application de la formule convenue en 2005.

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	31 893	-	2 738	29 154
Prêts sociétés du groupe	1 196	315	1 210	300
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	33 088	315	3 949	29 455

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	31 893	29 154
Prêts sociétés du groupe	1 196	300
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	33 088	29 455

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31 décembre 2006

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	603 864	1 526 346	1 310 962	819 248
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 879 659	712 347	731 737	1 860 269
Prêts et avances sur polices	17 265	19 794	20 382	16 677
Autres placements	2	-	2	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	2 500 790	2 258 487	2 063 083	2 696 194

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	1 586	-	119	-	1 468
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	1 586	-	119	-	1 468

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	602 278	817 781
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 879 659	1 860 269
Prêts et avances sur polices	17 265	16 677
Autres placements	2	-
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	2 499 204	2 694 726

4.1.4

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31 décembre 2006

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	164 712	28 262	192 975
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	314 705	48 124	362 829
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	479 417	76 386	555 804

4.1.5

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2005
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	318 726	318 726	349 010	335 828
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	30 675	30 308	42 024	33 047
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	701 825	700 724	732 534	549 078
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	115 903	115 903	117 133	52 046
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	1 856 353	1 837 116	1 838 337	1 847 785
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	300	300	300	1 196
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	16 677	16 677	16 677	17 265
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2005
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	-	-	-	2
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	192 975	192 975	192 975	164 712
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	362 829	362 829	362 829	314 705
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	3 596 262	3 575 557	3 651 818	3 315 664
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	1 856 353	1 837 116	1 838 337	1 847 785
- placements évalués selon l'article R 332-20	1 184 105	1 182 638	1 257 678	988 461
- placements évalués selon l'article R 332-5	555 804	555 804	555 804	479 417
Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	2 149 360	2 129 951	2 170 741	1 957 296
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	891 099	889 802	925 274	878 950
- autres affectations ou sans affectation	555 804	555 804	555 804	479 417

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan :

	2005			2006		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	3 345 211	3 347 537	3 462 002	3 596 262	3 598 710	3 651 818
Amortissement de surcote	-	-5 952	-	-	-6 138	-
Amortissement de décote	-	37 826	-	-	29 291	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	3 345 211	3 315 664	3 462 002	3 596 262	3 575 557	3 651 818

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2005
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	318 726	318 726	349 010	335 828
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	318 726	318 726	349 010	335 828
Total	318 726	318 726	349 010	335 828

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2005	Montant au 31/12/2006
Valeur de remboursement	1 759 195	1 725 696
Valeur nette	1 847 785	1 837 116
SOLDE NON AMORTI	-88 590	-111 419

4.1.6 Créances au 31 décembre 2006

	Montant au 31/12/2005	Montant au 31/12/2006	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	582	421	421	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Autres créances	8 504	22 593	22 593	-
Total	9 086	23 014	23 014	-

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2005	Montant au 31/12/2006
Intérêts courus non échus	44 399	43 137
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	5 952	6 138
Autres	4	124
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF	50 355	49 398

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Investissements Immobiliers (MII) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	98,03%	362 994	362 291	20 317	22 406	22 849	-	-
Monceau Investissements Mobiliers (MIM) Société de portefeuille 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Particulière	92,76%	21 587	30 658	-	2 172	-	-	-
Société Civile Centrale Monceau (SCCM) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	50,28%	134 910	167 873	25 023	14 214	9 352	-	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) Gestion d'un patrimoine foncier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile	60,00%	13 796	20 186	100	1 449	-	-	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne Société d'assurances vie 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Anonyme à Conseil de Surveillance	29,48%	7 567	22 061	18 397	390	-	-	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2005	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2006
Fonds d'établissement	15 000	-	-	15 000
Réserve complémentaire fonds d'établissement	8 766	-	-	8 766
Réserve pour risque lié à l'allongement de la durée de la vie humaine	16 000	-	-	16 000
Autres réserves	20 289	28	-	20 317
Réserve de capitalisation	111 278	10 766	26 763	95 282
Réserve de solvabilité	20 000	17 000	-	37 000
Sous total	191 333	27 794	26 763	192 365
Report à nouveau	4 482	1 865	-	6 347
Résultat de l'exercice	18 893	12 939	18 893	12 939
TOTAL	214 708	42 598	45 656	211 650

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 6 juin 2006, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation et de la formation du résultat de 2006.

S'agissant des régimes en points régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances, la constitution d'une réserve de capitalisation était exigée par le Service du Contrôle des Assurances. Capma & Capmi, après un examen minutieux des textes, a soutenu une position inverse, d'ailleurs conforme à la pratique de certains autres opérateurs. La Commission de Contrôle a admis cette position. De ce fait, il n'est plus constitué de réserve de capitalisation en cas de réalisation de plus-values obligataires dans le cadre de la gestion des actifs du RCR depuis l'exercice 1997. Ces plus-values, lorsqu'elles sont réalisées, permettent de renforcer la PTS du régime.

En revanche, la réalisation de moins-values lors de cessions d'obligations détenues pour le RCR donne lieu à prélèvement sur la réserve de capitalisation constituée avant 1997 dans le cadre de la gestion du RCR. Une reprise de 8.904 milliers d'euros a été effectuée de ce fait au cours de l'exercice 2006.

Pour conforter le taux de couverture du RCR, permettre d'absorber l'aggravation de la provision mathématique théorique du régime résultant de l'utilisation des tables de mortalité par génération et des taux d'actualisation inférieurs à ceux retenus jusqu'en 1994, tout en maintenant une politique de revalorisation des rentes semblable à celles suivies pour les régimes les plus récents, le Conseil d'administration a retenu formellement le principe de reprendre le moment venu tout ou partie de cette réserve de capitalisation, même en l'absence de réalisation de moins-values obligataires.

En 2006, le Conseil d'administration a décidé d'opérer ce prélèvement, reprenant à l'occasion des travaux d'inventaire la totalité du solde de la réserve de capitalisation constituée dans le cadre de la gestion du RCR, évaluée à 26.074 milliers d'euros au 31 décembre 2005, amputée de 8.904 milliers d'euros dans le courant de l'exercice comme indiqué ci-dessus.

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 2.871.125 milliers d'euros contre 2.678.897 milliers d'euros au 31 décembre 2005. Elles incluent les Provisions Techniques Spéciales des différents régimes de retraite en points gérés par la Caisse soit, 822.716 milliers d'euros au titre du RCR, 40.089 milliers d'euros pour Fonréa, 24.336 milliers d'euros au titre du Fonds Acti Retraite et 2.912 milliers d'euros au titre de Monceau Avenir Retraite.

Le tableau suivant résume les principaux paramètres de chacun des quatre régimes pris individuellement.

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

	RCR	Fonréa	Fonds Acti Retraite	Monceau Avenir Retraite
Nombre d'adhérents	65 336	6 079	5 040	868
Provision technique spéciale ouverture	794 568	33 533	18 263	1 400
Cotisations nettes	7 383	4 667	4 853	1 437
Produits Financiers crédités au régime	62 655	2 350	1 309	79
Frais annuels de gestion	-	-	-	-4
Arrérages réglés	-39 331	-462	-89	-
Majorations légales nettes payées	-2 559	-	-	-
Dotations complémentaires accordés par le Conseil	-	-	-	-
Provision Technique Spéciale à la clôture (1)	822 716	40 089	24 336	2 912
Provision pour risque d'exigibilité	-	-	-	-
Provision pour dépréciation durable	1 148	-	-	-
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Provision Mathématique Théorique (2)	815 215	36 344	20 214	2 269
Taux de couverture fin 2006 (1)/(2)	100,92%	110,30%	120,40%	128,36%

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles s'inscrivent en progression de 15,5%, à 553.513 milliers d'euros contre 479.417 milliers d'euros à l'inventaire précédent, portant pour 192.975 milliers d'euros sur des contrats à capital variable immobilier (164.712 milliers d'euros en 2005). À valeur constante des unités de compte, l'encours de provisions techniques en unités de compte aurait progressé de 5,4%, à 505.283 milliers d'euros.

4.2.5

Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2004	2005	2006
Participation aux résultats totale :	118 604	157 284	157 535
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	118 632	148 539	158 920
Variation de la provision pour participation aux excédents	-28	8 745	-1 385
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	2 479 614	2 609 969	2 773 816
Montant minimal de la participation aux résultats	66 553	82 740	84 321
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	110 938	149 649	147 043
<i>Participation attribuée (y compris intérêts techniques)</i>	<i>110 966</i>	<i>140 905</i>	<i>148 427</i>
<i>Variation de la provision pour participation aux excédents</i>	<i>-28</i>	<i>8 745</i>	<i>-1 385</i>

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable.

4.2.6

Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2005	Montant au 31/12/2006
Provision pour litiges	706	766
Autres provisions pour risques	60	30
TOTAL	766	796

4.2.7

Dettes

	Montant au 31/12/2005	Montant au 31/12/2006	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	692	1 407	1 407	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	694	2 248	2 248	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	3 293	20 468	20 468	-
Total	4 679	24 122	24 122	-

4.2.8

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2005	Montant au 31/12/2006
Intérêts perçus d'avance	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	37 826	29 291
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	88	335
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	37 913	29 626

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2005	2006
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Provisions pour intéressement des salariés	890	1 200
Autres charges à payer	634	971
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer diverses	145	90
TOTAL	1 669	2 262

Produits à percevoir	2005	2006
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	3	3
TOTAL	3	3

Engagements donnés :

Engagements donnés	Montant au 31/12/2005	Montant au 31/12/2006
Contribution maximale au financement futur de la marge de solvabilité de Monceau Assurances	23 280	23 279
Estimation des indemnités conventionnelles de mise à la retraite	323	497
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	23 603	23 776

Engagements reçus :

Engagements reçus	Montant au 31/12/2005	Montant au 31/12/2006
Comptes gagés par les réassureurs	473	138
Cautions reçues portant sur des remboursement de prêts	2 776	2 041
Cautions reçues pour redressement fiscal mis en recouvrement et contesté	2 289	2 289
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	5 538	4 468

Les cautions reçues pour garantir le remboursement de prêts consentis à des sociétés commerciales permettent d'inscrire ces prêts en couverture des engagements réglementés conformément aux dispositions du Code des assurances.

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société, et de la même estimation correspondant aux indemnités qui seraient dues aux salariés de l'entreprise.

Enfin, l'engagement pris en 2005 envers Monceau Assurances de financer la marge de solvabilité qui pourrait être à constituer au titre de la réassurance du Carnet d'Épargne, est évalué en appliquant le taux maximal de 4% à l'encours réassuré au 31 décembre 2006.

Voir tableau ci-contre.

	Total	Capitalisation à prime unique	Capitalisation à prime périodique	Temporaire décès individuelle	Autres contrats individuels à prime unique	Autres contrats individuels à prime périodique	Collectifs décès	Collectifs vie	Contrats en UC à prime unique	Contrats en UC à prime périodique	Contrats collectifs L441	Perp
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Primes	207 707	-	-	995	142 645	2 640	219	655	41 090	-	17 950	1 512
Charges de prestations	153 341	-	-	187	79 858	4 999	129	852	20 112	-	47 203	-
Charges de provisions	115 832	-	-	207	69 393	-16	-4	238	70 119	-	-25 538	1 433
Ajustement ACAV	50 166	-	-	-	-	-	-	-	50 166	-	-	-
Solde de souscription	-11 300	-	-	601	-6 606	-2 344	94	-435	1 025	-	-3 714	79
Frais d'acquisition	10 757	-	-	52	7 387	137	11	34	2 128	-	930	78
Autres charges nettes de gestion	-3 383	-	-	2	478	-937	-	27	564	-	-3 519	2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	7 373	-	-	54	7 865	-800	11	61	2 691	-	-2 590	81
Produits nets des placements	162 552	-	-	12	69 711	2 370	1	1 582	10 773	-	78 016	88
Participation aux résultats	157 535	-	-	33	77 424	2 244	-	949	10 493	-	66 314	79
Solde financier	5 017	-	-	-21	-7 714	126	1	633	280	-	11 702	9
Primes cédées	368	-	-	230	6	129	4	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	90 431	-	-	28	90 403	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	-39 377	-	-	-3	-39 367	-2	-5	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	-26 320	-	-	-	-26 320	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	1 005	-	-	-	1 005	-	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	25 371	-	-	-204	25 715	-131	-9	-	-	-	-	-
Résultat technique	11 714	-	-	322	3 530	-1 548	74	137	-1 386	-	10 578	7
Hors compte												
Montant des rachats	55 522	-	-	-	40 192	268	-	15	15 046	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	18 547	-	-	33	15 603	1 978	-	933	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	3 426 929	-	-	1 951	1 890 507	60 578	110	25 728	558 002	-	887 141	2 912
Provisions techniques brutes à l'ouverture	3 158 415	-	-	1 721	1 748 378	58 426	113	24 551	477 460	-	846 365	1 400

5.1 Produits financiers alloués au compte non technique

Un montant de 6.350 k€ de produits nets de placements a été transféré du compte technique pour alimenter la rubrique "produits financiers alloués" du compte non technique, conformément au Plan Comptable 1995. Ce montant est déterminé en ventilant les produits des placements nets au pro rata des capitaux propres comptables, réserve de capitalisation déduite, et provisions pour risques et charges d'une part, des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation d'autre part .

5.2 Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	28 863
Frais externes de gestion	373
Frais internes	346
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	29 583
Amortissement des différences de prix de remboursement	7 437
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	7 437
Moins values sur réalisation de placements	25 083
Dotation à la réserve de capitalisation	10 766
Pertes provenant de la réalisation des placements	35 848
Ajustement ACAV	206
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	73 075
Nature des produits	Montant
Revenus des immeubles et Sociétés civiles immobilières	32 201
Revenus des placements financiers	90 400
Revenus des prêts aux collectivités	484
Intérêts	1 050
Revenus placements dans les entreprises liées	76
Revenus placements des contrats en unités de compte	561
Revenus des placements	124 772
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	16 158
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	119
Intérêts	-
Autres produits de placements	16 276
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	73 957
Reprise sur la réserve capitalisation	26 763
Profits provenant de la réalisation de placements	100 720
Ajustement ACAV	50 372
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	292 140
NET	219 065

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination.

S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 2.507 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 12.421 k€ et 1.915 k€ au 31 décembre 2005.

Ces charges de gestion, qu'elles soient propres à Capma & Capmi ou issues de la répartition des frais des GIE auxquels adhère Capma & Capmi, sont comptabilisées par destination selon les mêmes règles.

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	341	2 363	653	31	3 388
Charges internes	649	8 093	381	346	9 469
Dotations aux amortissements et aux provisions	8	239	31	-	279
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	998	10 695	1 065	377	13 136

5.4 Charges de personnel

	2005	2006
Salaires	-	365
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	-	193
Autres	-	-
TOTAL	-	558

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2006
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	15
Produits sur exercices antérieurs	15
Produits exceptionnels issus du dév.classe 9/ classe 6	157
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	110
Reprise de provision pour litiges	72
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	-
Total produits exceptionnels	371
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	9
Pertes sur exercices antérieurs	7
Charges exceptionnelles issues du dév.classe 9/ classe 6	9
Dotations aux provisions pour litiges	102
Dotations aux provisions à caractère exceptionnelle	56
Total charges exceptionnelles	183
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	187

Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour diffuser ses contrats, développer et gérer son activité, la société s'appuie sur les ressources des GIE de mise en commun de moyens auxquels elle adhère, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance et le Service central des mutuelles. En outre, elle compte des effectifs salariés propres, comprenant 2 personnes membres du cadre de direction.

Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2006, les administrateurs ont perçu un montant brut de 31.800 € au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, sur justificatifs, 26.499 € leur ont été remboursés au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

Combinaison des comptes

Pour satisfaire aux dispositions de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, en application des dispositions du traité d'adhésion à Monceau Assurances, le conseil d'administration de Capma & Capmi a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2007

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la liste des agréments des Groupements de sociétaires Capma & Capmi conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la Capma & Capmi.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2006 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des Assurances, effectuées au cours de l'exercice 2006 y compris la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants de contrats d'assurance de toute nature.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 12.938.958,64 € comme suit :

- 12.000.000 € à la « Réserve de solvabilité » ;
- 46.460 € à la « Réserve pour Fonds de Garantie » portant ainsi son montant à 738.753 € .

Cette « Réserve pour Fonds de Garantie » est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la Loi 99-532 du 25 juin 1999 ;

- le solde, soit 892.498,64 € au compte « Report à nouveau », portant ainsi son montant à 7.239.295,03 €.

Cinquième résolution

Conformément aux articles 17 et 33 des statuts, l'Assemblée Générale décide :

1/ Assurance de Retraite

Les rentes en service, résultant des contrats de "Rente Viagère Immédiate" ayant pris effet depuis le 1er janvier 1998 seront revalorisées à compter du 1er janvier 2008, de 2,50 % (toutes majorations applicables comprises).

2/ Assurance de capitaux avec constitution d'Epargne

Les garanties des contrats Mixte, Vie Entière, Carnet Individuel d'Epargne ayant été souscrits avant le 1er janvier 2000, seront revalorisées à effet du 1er janvier 2008, de 2 %.

3/ Assurance individuelle de Capitaux en cas de décès sans constitution d'Epargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations en 2007, liée à l'ancienneté du contrat.

4/ Assurance collective de Capitaux en cas de décès sans constitution d'Epargne Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations provisionnelles en 2007, liée à l'ancienneté du contrat.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale déclare avoir été informée des décisions suivantes prises en application des dispositions des contrats :

1/ Assurance de Retraite

- a) La valeur d'acquisition des points retraite des contrats Retraite Complémentaire de l'Agriculteur, Carnet Individuel de Retraite a été arrêtée à 6,7118 € en 2007. Les rentes en service seront revalorisées de 0,50 % à compter du 1^{er} janvier 2007.

- b) Pour le Régime Collectif de Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2007, à 0,18492 €, soit une revalorisation de 0,50 %.
- Le coût d'acquisition d'une classe, hors participation associative, augmente de 3,01 %, passant de 195,41 € en 2006 à 201,29 € en 2007. Le nombre de points par classe est de 70,80.
- c) Pour le Régime FONREA, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2007, à 0,339 € ce qui permet de revaloriser de 1,043 % l'ensemble des retraites y compris celles issues du régime COREVA.
- Les cotisations annuelles sont indexées sur l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale. Les 15 classes de cotisations du régime sont donc majorées de 3,59 %. Le nombre de points pour la classe 1 avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 69,569.
- d) Pour le Régime Fonds Acti Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2007, à 0,411 €, ce qui permet de revaloriser de 1,481 % les retraites.
- Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 € avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 116,916.
- e) Pour le Régime Monceau Avenir Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2007, à 1,0404 €, ce qui permet de revaloriser de 2 % les retraites.
- Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 € avec le coefficient correctif d'âge pour 65 ans est de 45,4068.
- f) Par ailleurs, pour les rentes en service, les droits contractuellement inscrits au titre des exercices antérieurs ont été légalement revalorisés au 1er janvier 2007 avec des conditions de ressources pour les adhésions postérieures au 1er janvier 1979.

2/ Carnet d'Épargne

Le taux de progression des provisions mathématiques est fixé à 4,60 % entre la date anniversaire 2006 et la date anniversaire 2007.

Au dixième anniversaire des versements effectués sur le Carnet d'Épargne, aucune attribution supplémentaire prioritaire ne sera versée en 2007, en application des décisions prises par les Conseils d'Administration de la CAPMA du 22 avril 1986 et de la CAPMI du 4 juin 1986.

3/ Carnet de Prévoyance

La valeur de l'unité de compte au 31 décembre 2006 est de 2.145,93 €, soit une évolution sur l'année 2006 de 13,79 %.

Une attribution complémentaire de 0,698995 unité de compte pour 100 unités de compte acquises au 31 décembre 2006 fait ressortir le taux d'évolution de l'épargne des sociétaires à 14,58 %.

4/ Carnet d'Investissement Immobilier

La valeur de la part de la Société Civile Immobilière "Monceau Investissements Immobiliers" est passée de 22,40 € au 1er octobre 2005 à 23,45 € au 1er octobre 2006, soit une augmentation de 4,69 %.

Une attribution complémentaire de 6,049027 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 30/09/2006 a porté la progression globale de l'épargne des sociétaires à 11,02 %.

5/ Carnet d'Épargne Multisupport (Carnet d'Épargne transformé par avenant conformément aux dispositions de la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005)

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2006
Fonds en euros	-	4,60 %	50 205 K€
FCP Monceau Sélection France Europe	2 693,01 (1)	16,26 %	5 480 K€
FCP Monceau Convertibles	113,54 (1)	7,27 %	8 879 K€

(1) cours du jeudi 28 décembre 2006

6/ Carnet d'Épargne Obligations - Actions - Immobilier et Carnet Multi Épargne

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2006
F1 - support en euros	-	4,75 %	707 221 K€
F2 - support actions - dont parts supplémentaires : +0,682859 % - dont évolution de la part : +12,40 %	1 002,52 (2)	12,66 %	11 687 K€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 6,049027 % - dont évolution de la part : + 4,69 %	23,45	10,52 %	87 712 K€
F4 - Monceau Sélection France Europe	2 693,01 (2)	16,32 %	123 960 K€

(2) cours du jeudi 28 ou du vendredi 29 décembre 2006 selon les cotations des OPCVM

7/ Dynavie

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net	Encours au 31/12/2006
D1 - Monceau euros	-	4,85%	308 649 K€
D2 - Monceau Performance	232,06 (3)	2,19 %	12 284 K€
D3 - Monceau Sélection France Europe	2 693,01 (3)	16,22 %	59 ,474 K€
D4 - Monceau Sélection Internationale	2 443,92 (3)	9,88 %	21 807 K€
D5 - Monceau Sélection Plus (ex Khorum)	253,01 (3)	3,84 %	13 142 K€
D6 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 6,049027 % - dont évolution de la part : + 4,69 %	23,45	10,42 %	71 310 K€
D7 - Capma & Capmi Indice Croissance			
D8 - Monceau Convertibles	113,54 (3)	7,22 %	11 192 K€
D9 - Monceau Trésorerie	1 133,68 (3)	1,88 %	853 K€
D10 - Profil Monceau Prudence	20 683,77 (3)	5,06 %	1 184 K€
D11- Profil Monceau Equilibre	17 287,72 (3)	8,92 %	6 172 K€
D12 - Profil Monceau Dynamique	29 413,69 (3)	14,95 %	3 809 K€
D13 - Monceau Europe Dynamique	1 712,09 (3)	20,98 %	5 524 K€
D14 - Monceau Ethique	1 076,38 (3)	13,81 %	2 662 K€

(3) cours du jeudi 28 décembre 2006

8/ Monceau Entreprise

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net	Encours au 31/12/2006
Monceau euros	-	4,79 %	849 K€
Monceau Performance	232,06 (4)	2,13 %	126 K€
Monceau Sélection France Europe	2 693,01 (4)	16,15 %	628 K€
SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 6,049027 % - dont évolution de la part : + 4,69 %	23,45	10,35 %	237 K€

(4) cours du jeudi 28 décembre 2006

Septième résolution

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2006, 31.800 € ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé et approuve ce montant.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2006, 26.499 € ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 300 euros par séance l'indemnité de temps passé pouvant être allouée à chaque administrateur.

Dixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.





1 + 1 + 1 font plus en commun

Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 670 482 00014

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com